



LE TRAIT D'UNION

CHANGIS SUR MARNE

CHANGIS PRÉHISTORIQUE

JOURNAL D'INFORMATION
N°22 - JUILLET 2016



<http://www.changis-sur-marne.fr>

LE MOT DU MAIRE

Nous croyons vivre dans un monde pétri de certitudes.

Ainsi, les prévisionnistes du temps qu'il va faire publient sans état d'âme la température, la quantité de pluie, le sens et la force du vent pour les deux semaines à venir.

Ainsi, les spécialistes des engorgements de circulation sont en mesure de vous asséner pour les dates dites de "grand départ" le nombre de voitures qui rouleront à vos côtés lors de vos prochaines migrations nationales en fonction de votre heure de départ.

Ainsi, chaque année, à l'approche des premiers frimas de l'automne, d'éminents spécialistes vous préviennent charitablement des ravages que va causer le virus dont on parle, et de la nécessité de constituer à l'échelon national des stocks importants du vaccin adéquat.

On pourrait multiplier les exemples.

Il ne s'agit pas d'ironiser sur cette démarche consistant à réduire l'incertitude. Elle participe des moyens extraordinaires de collecte de l'information née de l'informatique, mais attention on ne conduit pas sa voiture en regardant seulement dans le rétroviseur. L'imprévu existe encore, et nous venons d'en faire tristement l'expérience avec les inondations qui ont touché fortement le sud de notre département.

Aussi, il est bon de se rappeler que, si notre village a été cette fois épargné, son histoire proche recèle des périodes moins heureuses. Certains se souviennent par exemple d'un funeste mois de janvier 1955 où la mairie était accessible en barque, comme le montre une série de photos publiées il y a quelques années dans un excellent ouvrage sur l'histoire de notre village. Il est vrai qu'en même temps la presse parisienne, toujours avide de sensationnel et déjà peu scrupuleuse avec la réalité, écrivait qu'il fallait prendre le train en barque à Changis !

Ce rappel à la réalité devrait régir la gestion de ces zones de grand écoulement et d'expansion des crues de la Marne.

Le départ de l'entreprise CEMEX sera effectif début 2017 comme nous avons déjà eu l'occasion de vous en informer.

Les mois qui vont suivre vont être mis à profit pour achever la remise à l'état d'origine des espaces exploités et notamment de nos chemins ruraux dont le nouveau tracé a été adopté par délibération du Conseil Municipal le 10 juin 2016.

Ce tracé devrait permettre, par la création de parcours de santé, la promenade et la découverte d'une faune ornithologique particulièrement riche complétée d'une flore appréciable, autour ou à l'approche des deux lacs nés de l'extraction du sable. Il est bon à cette occasion de rappeler que l'utilisation de ces chemins par toute forme d'engins motorisés (motos, quads, 4X4, etc.) est rigoureusement interdite.

En l'attente d'un projet crédible, ces lacs et les zones humides qui les entourent restent la propriété de la CEMEX. Pour le reste, la remise en culture des terres précédemment cultivées, moyennant un apport de terre végétale est en cours.

A cet égard, rappelons que la Commission Municipale en charge de l'environnement a émis un avis défavorable à tout projet d'accueil éventuel de terres provenant des chantiers du Grand Paris.

Notre village continue à faire l'objet d'incivilités imbeciles, de déprédations diverses et de cambriolages. Ces actes mettent en cause la sécurité des personnes et des biens. S'y ajoute un contexte géopolitique annonciateur de futures tensions.

A cela deux réponses s'offrent à nous.

Tout d'abord collaborer du mieux possible avec les services de la Gendarmerie que nous avons le devoir de prévenir par un simple appel téléphonique dès que nous relevons une situation insolite ou une présence inhabituelle et inconnue.

Ensuite, mettre en place des moyens de surveillance modernes, dans le respect des droits individuels mais susceptibles d'apporter une aide précieuse aux services de gendarmerie.

Le Conseil Municipal a entamé cette démarche et va solliciter l'aide votée par le Conseil Régional le 18 mai dernier pour ce dispositif dénommé "Bouclier de sécurité"

Un mot enfin du projet de la cantine et de la salle de motricité. La phase de Maîtrise d'œuvre se termine et nous sommes en pleine recherche de subventions et autres financements pour passer à la phase réalisation. A noter que nos voisins de Saint Jean les deux jumeaux ont souhaité participer à nos côtés à ce projet, et que le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

Il me reste à vous souhaiter à toutes et à tous un bon été et, pour ceux qui en prennent, de bonnes vacances.

Jean-Paul Susini



Changis pense vert



Le Trait d'Union
est imprimé sur papier PEFC
par l'Imprimerie du Faubourg
à La Ferté sous Jouarre

MAIRIE : Place du Docteur Cruchadeau
77660 CHANGIS sur MARNE

HORAIRES DE RÉCEPTION :

LUNDI de 14h à 18h30 - JEUDI de 16h45 à 18h30

MERCREDI et SAMEDI de 9h à 12h

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous

tél : 01 64 35 90 74 - fax : 01 64 35 71 26 - e-mail : mairie.changis@wanadoo.fr

<http://www.changis-sur-marne.fr>



SOMMAIRE

Page 2 :	Le mot du Maire
Page 3 :	Dates à retenir État-Civil
Page 4 :	Changis préhistorique
Page 6 :	Infos
Page 7 :	Budget
Page 10 :	Échos de l'École
Page 11 :	Changis olympique
Page 12 :	Ça s'est passé à Changis
Page 14 :	Accessibilité
Page 17 :	Associations
Page 20 :	d'hier à aujourd'hui
Page 24 :	Fête de l'eau, le 14 juillet

DATES À RETENIR

Dimanche 3 juillet	: Brocante - terrain de foot d'Ussy
Mercredi 6 juillet	: Journée à la Mer de Sable
Mercredi 13 juillet	: Feu d'artifice tiré du pont vers 23h
Jeudi 14 juillet	: Fête de l'eau - Course de radeaux - Animations - Guinguette
2 au 24 juillet	: Tour de France cycliste
5 au 21 août	: Jeux olympiques de Rio (voir p. 11)
Dimanche 4 septembre	: Jeux Intervillages à Sammeron
Jeudi 22 septembre	: Automne
Vendredi 7 octobre	: Festival des belles histoires
Nuit du 29/30 octobre	: Passage à l'heure d'hiver

**MERCI À NOS ANNONCEURS
DE TOUTES LES PAGES.
PENSEZ À ALLER LES VOIR.**

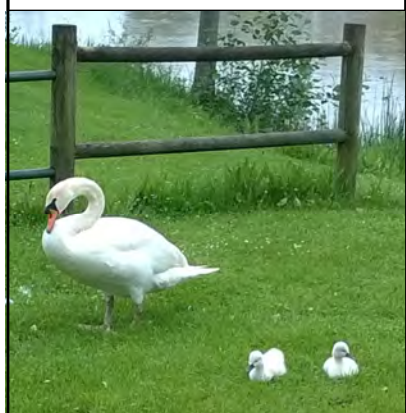
FERMETURE ANNUELLE DU BUREAU DE POSTE

du 8 au 27 août

Une campagne d'information
précisera les bureaux de poste à proximité
où trouver tous les services habituels.



**Deux naissances de plus à
Changis le 1er juin**



Etat-Civil

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal présentent leurs félicitations :

Aux parents de **Khloé CAMPOS OLCAY**, née le 31 janvier 2016
Aux parents de **Liam GORE**, né le 9 mars 2016
Aux parents de **Théo BOST**, né le 14 mars 2016
Aux parents de **Hélène BOULANGER**, née le 18 mars 2016
Aux parents de **Marvin ALIE**, né le 1 avril 2016
Aux parents de **Sasha CLEMENT** et **Soann CLEMENT**, nés le 18 avril 2016
Aux parents de **Lou RODRIGUES**, née le 04 mai 2016

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal renouvellent leurs condoléances :

À la famille de Monsieur **Jules ARRIGHI**, décédé le 9 mai 2016

INCIVILITÉS

La réparation de ce
genre d'incivilité se fait
avec VOS impôts...

Chacun devrait agir
pour éviter ça.



Changis préhistorique

Les fouilles archéologiques conduites à Changis par l'INRAP n'ont pas seulement mis à jour le squelette d'Helmut. Elles ont aussi retrouvé la trace de très anciens Changissois, depuis presque 5000 ans avant notre ère, au cours de la Préhistoire et de la Protohistoire.

Pour s'y retrouver, un peu de chronologie : la Préhistoire est généralement définie comme la période comprise entre l'apparition de l'humanité (- 2.8 millions d'années, voire davantage) et l'apparition des premiers documents écrits (- 3 500 ans, selon les régions). Plus généralement, elle concerne les populations qui exploitaient les ressources naturelles disponibles sans les maîtriser. La Préhistoire comprendrait donc le Paléolithique, l'Épipaléolithique et le Mésolithique.

Puis vient la Protohistoire, qui concerne les populations dont la subsistance est assurée par la production : éleveurs et agriculteurs, souvent sédentaires, qui exploitent des ressources qu'ils maîtrisent et qu'ils gèrent en partie. Elle comprendrait le Néolithique, le Chalcolithique, l'Âge du bronze et l'Âge du fer. Elle est caractérisée par une structuration croissante de la société.

Alors, que s'est-il passé à Changis pendant une partie de ces deux périodes ? Voici à ce sujet un résumé de la plaquette de l'INRAP - qui nous a aimablement autorisés à la reproduire.



ÉVOLUTION DE LA FERME ET DES PRATIQUES AGRICOLES, MUTATIONS DANS LES PRATIQUES FUNÉRAIRES DU NÉOLITHIQUE À L'ÂGE DU FER (- 4 900 À - 75)

Le contexte de la découverte



De 1995 à 2005, une équipe de l'Institut National de Recherche Archéologique Préventive (INRAP), sous la direction de Françoise Lafage, a mis au jour plus de 5 000 structures archéologiques dans l'emprise de la carrière CEMEX, conjointement à la poursuite de l'exploitation des granulats. La découverte de ce site dans la basse vallée de la Marne, unique par son extension continue sur 70 ha, a été réalisée par plus de trente-cinq archéologues de l'Inrap, durant treize campagnes estivales. Cette fouille exhaustive a permis de mettre au jour des sites naturellement délimités dans l'espace, révélant l'évolution des communautés rurales durant plusieurs millénaires et les liens entre un habitat protohistorique et sa nécropole.

Dans l'aire de construction d'une de ces maisons a été trouvée la sépulture d'une femme âgée de 20-25 ans. Bien que dépourvue de mobilier funéraire, cette tombe est caractéristique du Néolithique de par sa situation et la position fléchie de la défunte.

De 3 700 à 3 500 environ avant notre ère, les occupants du méandre ont enseveli 14 des leurs dans 9 sépultures. Trois tombes seulement ont fourni des vases d'accompagnement. Cette nécropole, utilisée pendant au moins 200 ans, se déploie sur les 60 ha de l'emprise principale. Les maisons et le mode de vie de ces Néolithiques du IV^e millénaire nous restent inconnus.

Sépulture collective



Les fermes de l'Âge du Bronze et de l'Âge du Fer

**Outil en bois de cerf
Bronze ancien**



**Faisselle en céramique
Bronze final**

Dès 2 000 avant notre ère, cette partie du méandre est à nouveau occupée par une petite population d'agriculteurs. Une famille au moins au Bronze ancien (de -2 000 à -1 500), et une ou plusieurs au Bronze moyen (de -1 500 à -1 300) nous sont connues par quelques tessons et trois sépultures. Les traces de leurs maisons ont disparu. À partir de 1 150 avant notre ère, et jusqu'au début du Ier siècle avant notre ère, les vestiges sont moins érodés et il est possible de comprendre et de restituer le mode de vie rural des habitants qui, génération après génération, occupent la plaine alluviale et la butte.



**Vases funéraires
Néolithique moyen
(-63700 à - 3700)**

Les maisonnées de Changis appartiennent à la culture du complexe nord-alpin : on compte seize petites fermes depuis le Bronze final jusqu'au Hallstatt ancien (de -1 150 à -750). Une grande nécropole à incinération de 200 structures funéraires complète l'habitat rural.

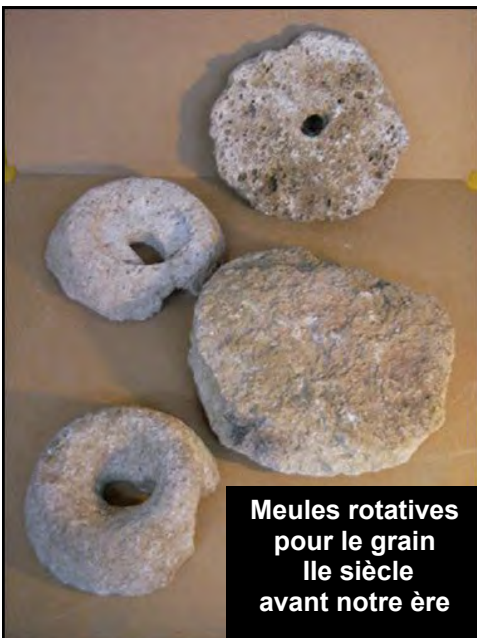
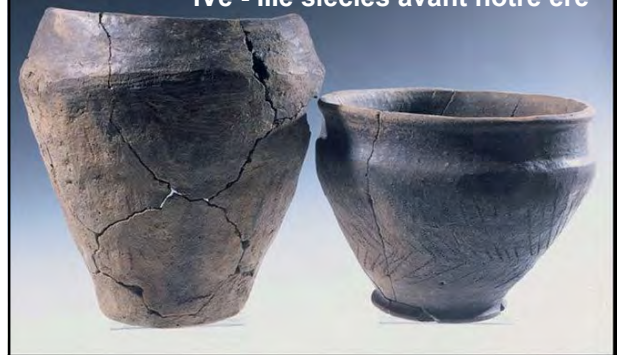
Celtes et Gaulois

À partir du Ve siècle avant notre ère, la culture celtique évolue lentement grâce aux échanges plus nombreux entre les communautés européennes et notamment avec le monde méditerranéen. Les cultivateurs de Changis participent à ces changements culturels. Entre - 475 et - 300 avant notre ère, on identifie environ dix-sept unités domestiques rurales différentes, successives ou non. À la fin de cette période (de - 300 à - 250), on connaît partiellement une petite nécropole familiale.

Au II^e siècle avant notre ère, un domaine enclos est édifié en bordure de la Marne : c'est une

résidence protégée par un fossé. Elle perdure pendant deux à trois générations et disparaît avant la romanisation.

**Céramiques domestiques
IVe - IIIe siècles avant notre ère**



**Meules rotatives
pour le grain
IIe siècle
avant notre ère**

Meule dormante



**Crédits texte et photos :
INRAP - Françoise Lafage, V. Brunet**



ERDF VOUS TIENT AU COURANT

ERDF a commencé depuis décembre 2015 le déploiement de Linky, le nouveau compteur d'électricité. Les 35 millions de compteurs seront progressivement remplacés dans toute la France, jusqu'en 2021. Plus de 400 000 compteurs Linky sont déjà en fonctionnement en France. Le déploiement du compteur Linky sur Changis est prévu à partir de décembre 2017.

Les services :

Les relevés se font désormais à distance, sans rendez-vous et sans dérangement. Chaque foyer pourra voir de façon simple et pratique sa consommation d'énergie et donc mieux la maîtriser. Le client pourra ainsi, s'il le souhaite, suivre sa consommation heure par heure et ajuster ses habitudes en conséquence. Des études réalisées en Scandinavie montrent une économie entre 5 et 10% de la consommation d'énergie.

- Suivi de votre consommation d'électricité sur Internet
- Interventions en moins de 24 heures
- Diagnostics et interventions à distance



La santé :

Le compteur Linky est un équipement électrique de basse puissance dont la fonction est simplement d'enregistrer la consommation d'électricité. La nouveauté, c'est qu'il transmet une fois par jour et pendant quelques secondes, les données de consommation.

Linky envoie ces informations grâce aux câbles électriques par une technologie appelée Courant Porteur en Ligne (CPL). Par exemple, ERDF l'utilise pour envoyer au ballon d'eau chaude le signal des heures pleines / heures creuses dans 11 millions de foyers.

Le compteur n'utilise pas les ondes radio, comme les téléphones portables. Il n'y a donc aucun risque pour la santé. Linky émet un signal dix fois inférieur aux normes françaises, qui sont déjà très restrictives. Linky est un équipement électrique dont la puissance est 1500 fois plus faible qu'une cafetière électrique. Sur une journée, le compteur ne communique en CPL que pendant 0.1% du temps.

En pratique :

- Le client est prévenu par ERDF 45 jours avant la pose. Le prestataire prend contact pour fixer le RdV
- La pose du compteur est gratuite
- Le déploiement du compteur Linky n'aura aucun impact sur la facture de chacun.
- Vos données de consommation vous appartiennent et ne peuvent être transmises sans votre accord
- Le compteur gère les données de consommation d'électricité et pas les données personnelles telles que l'adresse, le nom, etc.
- Un numéro vert Linky pour répondre à toutes les questions : 0800 054 659
- Un site internet erdf.fr/linky pour suivre sa consommation



Budget

Le vote du budget est l'acte politique majeur de la vie de la collectivité.

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune pour une année civile. Il est le reflet des actions et projets décidés par le Conseil Municipal.

Le Maire a la responsabilité de la préparation budgétaire, qu'il réalise en collaboration avec les élus et les services municipaux de la comptabilité (S. Poinet et L. Nicolas). Il s'appuie aussi sur le travail préparatoire effectué par la Commission des finances, composée de Conseillers Municipaux.

Le budget est voté par le Conseil municipal. Il doit impérativement être voté avant le 31 mars de l'année. Toutefois, lors du renouvellement des conseils municipaux ou de scrutins électoraux nationaux, la date de vote peut être reportée jusqu'au 15 avril.

Cette réunion, comme toutes les réunions du Conseil Municipal, est publique et chaque citoyen de la commune peut y assister. Les dates et les ordres du jour sont affichés sur les panneaux municipaux.

L'Etat exerce un contrôle sur les dépenses et recettes par l'intermédiaire du Trésor public, du Préfet et de la Chambre régionale des comptes. Ces contrôles ne portent que sur la légalité et la régularité des dépenses et des recettes et non sur leur opportunité. L'utilisation des fonds publics est donc bien suivie !

Qui paie et encaisse ? En sa qualité d'ordonnateur, le Maire prescrit l'exécution des dépenses et des recettes. Les ordres de dépenses (mandats) et de recettes (titres exécutoires de recettes) sont donc établis par les services municipaux de la comptabilité, et visés par le Maire. Toutefois, c'est le Trésor public qui assure le paiement des mandats ou l'encaissement des titres de recettes et se charge des poursuites en cas de non recouvrement.

Le budget divisé en deux parties : *une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chaque section est composée de recettes et de dépenses.*

La section de fonctionnement est constituée des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus. Y figurent principalement :

- le remboursement des intérêts des emprunts.
- les recettes fiscales,
- les dotations et participations de l'Etat
- les recettes d'exploitation des services (accueils de loisirs, restauration scolaire, activités périscolaires, etc.)

La section d'investissement intéresse essentiellement les opérations d'équipement d'envergure ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine du village et d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer de nouveaux. Y figurent principalement :

- le remboursement du capital des emprunts
- les recettes qui proviennent essentiellement des emprunts,
- des subventions spécifiques de l'Etat
- l'autofinancement (épargne dégagée des années précédentes).

Budget prévisionnel pour l'année 2016 de notre Commune

Le Conseil Municipal a voté (à l'unanimité) le budget 2016 lors de sa séance du *10 avril 2016*. Ce budget est en équilibre. D'autre part, les bonnes gestions des années précédentes permettent de dégager une part d'autofinancement affectée aux futurs travaux d'aménagement de la Commune.

Le Conseil dans son ensemble a également approuvé les comptes de l'année écoulée.

Il a confirmé son souhait de poursuivre dans cette voie, tout en prenant en compte les importants et nécessaires investissements à venir.



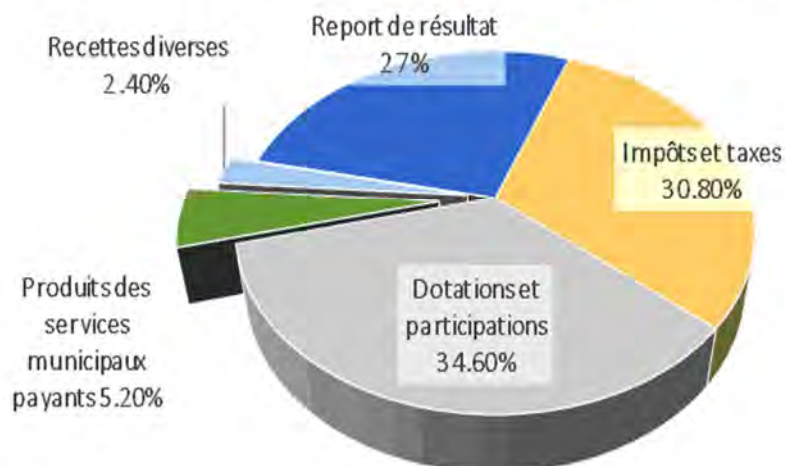
Budget (suite)

Recettes de la section de fonctionnement

Ces rubriques contiennent principalement (liste non exhaustive) :

- **impôts et taxes** : taxes d'habitation et taxes foncières
- **dotations et participations diverses** : dotation générale de fonctionnement (dotation forfaitaire de l'Etat),
- **CFEU** : compensation au titre de la Contribution économique territoriale (ex-Taxe Professionnelle perçue par la Communauté de Communes du Pays Fertois), droits de mutation, ...
- **Produits et recettes municipaux** : concessions du cimetière, immeubles loués à des particuliers ou à des administrations, location de la salle du Foyer Rural, services périscolaires, partie à la charge des parents des TAP, restauration scolaire, halte-garderie, ...

Recettes section fonctionnement - budget 2016

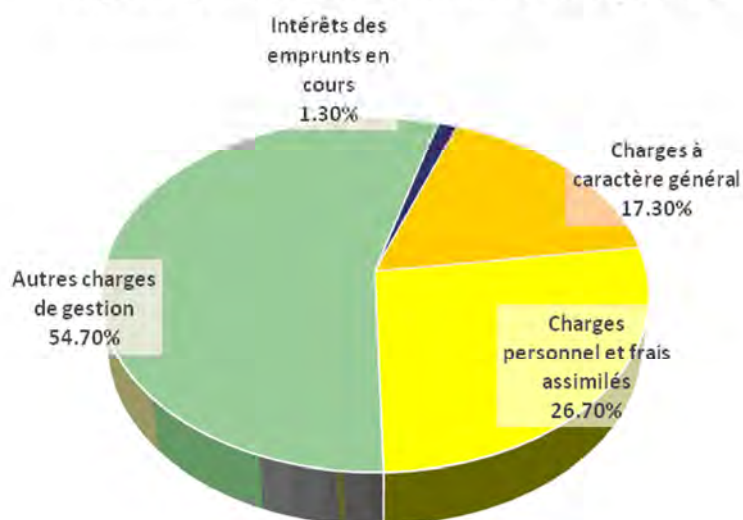


Dépenses de fonctionnement

Ces rubriques contiennent principalement (liste non exhaustive) :

- **charges à caractère général** : ce sont les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux (énergie, eau, chauffage, alimentation restauration scolaire, entretien des bâtiments municipaux - peinture, réparations, ... -, entretien du matériel, achats de fournitures diverses, transports collectifs personnes âgées et piscine, classe de découverte, ...)
- **charges de personnel et frais annexes** : rémunération des titulaires et remplaçants, apprentis, charges patronales diverses, ...
- **autres charges de gestion** : subventions au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), charges annuelle du SIOF (football intercommunal, subventions aux associations, ...).
- **charges financières** : il s'agit ici du remboursement des intérêts des emprunts en cours de remboursement. Le montant des remboursements du capital se trouve dans les dépenses d'investissement (puisque ces prêts ont servi à financer les projets précédents).

Dépenses section fonctionnement - budget 2016



Recettes de la section investissement

Ces rubriques contiennent principalement (liste non exhaustive) :

- **subventions diverses et fonct. capitalisés** : diverses subventions obtenues auprès d'instances et d'élus parlementaires
- **virements de la section fonctionnement** : autofinancement et divers transferts, immobilisations, etc.
- **emprunt** : emprunt contracté pour des acquisitions foncières à destination de futurs équipements ou aménagements communaux (restructuration groupe scolaire des tilleuls, maison rue du général De Gaulle)

Cette section comprend également des opérations appelées des mouvements d'ordre (mouvements non budgétaires).

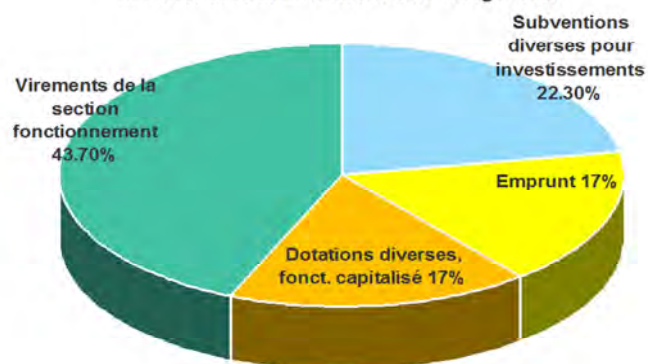
Dépenses de la section investissement

Ces rubriques contiennent principalement (liste non exhaustive) :

- **charges financières** : il s'agit du remboursement du capital des emprunts en cours
- **immobilisations en cours** : affectation d'une masse financière destinée à financer les travaux futurs pour la commune tels que la cantine, les frais d'architecte et bureau d'étude en assistance de maîtrise d'ouvrage, l'entretien des voies et réseaux, entretien et travaux sur les immeubles municipaux, mises en conformité (loi handicap), etc.
- **dépenses diverses** : cette affectation permet de financer l'achat de biens immobiliers, les frais notariaux, conseils juridiques, etc. Cette somme est prévue pour les frais de réparation occasionnés par la nature ou par des incivilités de tous ordres.

Jean-François Bergamini

Recettes section investissement - budget 2016



ENFIN UN COMITÉ DES FÊTES RENAÎT...

Les habitants de Changis sur Marne se voient proposer, de façon traditionnelle, un certain nombre de manifestations festives depuis des années. Si cette organisation relevait d'une commission municipale élargie jusqu'alors, c'est désormais l'Association « Changis Animations », le comité des fêtes changis-sois, constituée le 11 mai 2016 qui se propose d'orchestrer ces événements conviviaux.

Animés d'un dynamisme sans pareil, les membres fondateurs de l'Association ambitionnent d'organiser ces manifestations dans le but de fédérer du lien social et de favoriser la cohésion au sein de notre commune. Dans cet esprit, la fête de la Saint Jean du vendredi 17 juin, en proposant un barbecue géant, avec démonstration de country, retraite aux flambeaux, feu sur la place et soirée dansante animée par un DJ a, malgré le déluge, relevé le défi de faire passer un agréable moment à ses participants.

La brocante initialement programmée le 22 mai, mais reportée au dimanche 26 juin en raison des intempéries, renouvellera l'opportunité de vivre une journée sympathique où chacun pourra, à loisir, s'adonner à la simple flânerie ou aux joies des bonnes affaires.

La période estivale, tant attendue, sera marquée également par la Fête de l'eau, le jeudi 14 juillet 2016. Forte de son succès de l'année dernière, dans cette version, cette manifestation, co-organisée avec Saint-Jean, proposera en plus de la traditionnelle guinguette et son bal populaire, différentes activités aquatiques dont une course de radeaux le matin, des baptêmes de plongée, du beach tennis, du kayak...

Dans les temps forts de l'année, nous compterons enfin le désormais célèbre Marché de Noël de Changis qui permet à chacun de venir profiter d'un moment traditionnel, chaleureux et convivial. Mais l'été n'ayant pas encore pointé le bout de son nez, nous en sommes encore loin.

Quoi qu'il en soit, les personnes qui seraient intéressées pour rejoindre les forces vives de l'Association, sont évidemment les bienvenues pour, ensemble, contribuer à la mission d'animation que nous poursuivons.



LA MATERNELLE PRÉSERVÉE

Le CSTD (Comité Technique Spécial Départemental) avait annoncé la fermeture définitive d'une classe de maternelle à l'École des Tilleuls de Changis pour la rentrée 2016-2017.

Or, la population de la Commune s'accroît et donc le nombre d'enfants. Actuellement, 75 familles ont des enfants qui fréquentent l'école. Les nouvelles maisons et les travaux prévus à l'école vont en attirer encore davantage.

Les parents d'élèves étaient donc - à juste titre - inquiets et mécontents. Ils ont organisé, avec la Municipalité, un mouvement de protestation qui a atteint son apogée le samedi 13 février, avec une démonstration dans le village.

Grâce à cette mobilisation, la fermeture éventuelle est levée. Ainsi la commune de Changis conserve toutes ses classes. Merci à tous pour votre soutien. Comme quoi, quand on bouge les choses bougent aussi.



Jardinerie du Soleil Kiriël

**68bis, Avenue de Verdun
77470 TRILPORT
01 60 38 01 81**



**Toutes compositions florales
mariages, deuil, hall d'accueil entreprises**



Changis olympique

MARINE BOYER, CHAMPIONNE CHANGISSOISE

Vous aurez eu Roland-Garros, l'Euro 2016 de football et le Tour de France cycliste... Ouf ! Mais ne changez pas de survêtement, commandez d'autres pizzas et restez sur votre canapé face à la télé : du 5 au 21 août, il y a les Jeux Olympiques de Rio.

Vous pensez que votre assiduité télévisuelle sera la seule contribution de Changis à cette compétition internationale ? Eh bien non ! Nous aurons une championne changissoise à Rio : il s'agit de Marine Boyer qui concourra en gymnastique artistique féminine qui sera retransmise du 6 au 11 et du 14 au 16 août.

La gymnastique artistique féminine fait partie des épreuves olympiques depuis les Jeux de 1928 à Amsterdam. Elle se pratique sur 4 agrès : saut de cheval, barres asymétriques, poutre et sol (dans l'ordre olympique). En détail, ça donne :

Cheval : sauter à l'aide d'un tremplin par dessus une table de saut d'une hauteur de 1.25m, située au bout d'une piste d'élan de 25m, en effectuant un mouvement acrobatique.

Barres asymétriques : réaliser des figures de voltige entre deux barres rondes en bois de 2.40m pour un diamètre de 4cm, placées parallèlement à 2.50m et 1.70m, et écartées de 1.30 à 1.80m.

Poutre : effectuer différentes figures sur une poutre de cinq mètres de long et dix centimètres de large, placée à un 1.20m du sol. La durée de l'exercice varie entre 1min15 et 1min30.

Sol : réaliser, sur un accompagnement musical, un programme d'1min30, alternant des passages rythmés et acrobatiques et des passages plus chorégraphiques, sur un praticable (tapis de sol) de 12x12m (entouré d'une bande de couleur - rouge le plus souvent- sur laquelle les gymnastes ne doivent pas marcher, sous peine de pénalité).

Et, dans tous ces exercices, Marine est douée, très douée... Elle a commencé la gymnastique à l'âge de 5 ans et demi, à Melun, puis à Meaux où elle a suivi un cycle de sport-études du CE2 au CM2, et a ensuite rejoint le Pôle de Meaux (en 6ème) avec davantage d'entraînement. Actuellement, elle s'entraîne au moins 5 heures par jour, elle est en classe de seconde et sa scolarité se passe bien. Enfin, elle a intégré l'INSEP (Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance) en septembre 2015. Et ça, ce n'est pas à la portée de n'importe qui... **La preuve** :

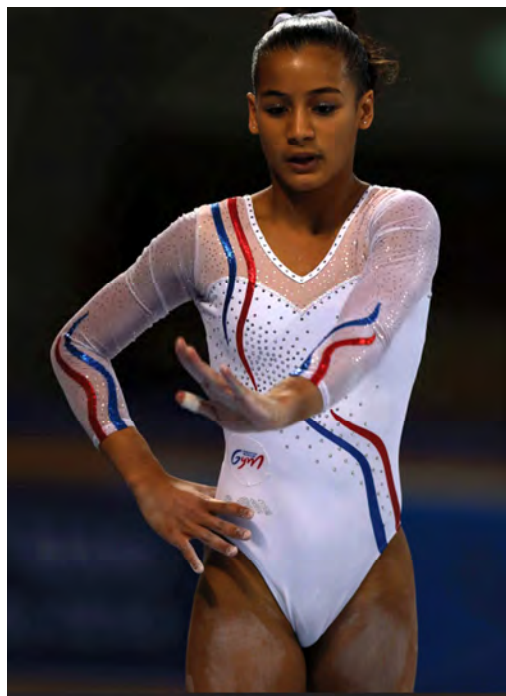


- Championne de France de poutre en 2015, médaille d'argent aux barres asymétriques
 - Médaille d'Or au saut au FOJE (Festival olympique de la jeunesse européenne) 2015 à Tbilissi (Géorgie)
 - Championnats d'Europe de gymnastique artistique féminine 2016 : médaille d'argent de poutre, médaille de bronze par équipes.
 - Médaille d'Or à la poutre à la Coupe du Monde de Varna (Bulgarie) en mai 2016
 - Médaille d'Or aux Championnats de France 2016
- Et ce ne sont que des exemples... la liste serait trop longue.

Marine a - bien entendu - une page sur Wikipedia, et si vous voulez la voir en pleine action, cherchez sur YouTube, elle est impressionnante. Et tout ça... à 16 ans ! Qu'elle a eu en mai 2016, et heureusement, c'est l'âge minimum pour participer aux JO.

La sélection olympique est longue et complexe, il y a beaucoup d'appelées et peu d'éluës, et Marine avoue avoir parfois eu un peu "la trouille".

Bravo Championne ! Et si je peux me permettre un conseil : partez avec une grande valise (pour rapporter toutes ces médailles)



Ca s'est passé à Changis



T'AS D'BEAUX ŒUFS, TU SAIS...

Le dimanche 27 mars, c'était Pâques. En revenant de Rome, les cloches ont fait un détour par Changis pour y pondre leurs œufs. Il y en avait 900 sur le pâtis de l'abreuvoir. Certains bien visibles (il faut encourager les débutants) et d'autres mieux cachés.

Au début, les petits chasseurs en herbe (celle du pâtis) étaient rares. Les giboulées tenaient à saluer la fin de leur mois mars en alternant soleil, vent et averse. Mais les premiers courageux ont bientôt été rejoints par d'autres et les œufs ont été débusqués un à un, et mangés sans pitié.

Comment dites-vous ? Les cloches ne pondent pas d'œufs ? Bien sûr que si !

Et merci à l'équipe du service technique municipal qui a préparé le terrain du pâtis.



CHANGIS AU MARATHON DE PARIS

Courageuse Martine !

Employée municipale qui, en souvenir de son petit fils décédé très jeune d'une maladie grave, a décidé de s'inscrire au Marathon de Paris (course à pied de 42.195km). Martine s'est entraînée tout l'hiver, à raison de 10 km en moyenne tous les 2 jours, souvent après son travail.

Et, le 3 avril dernier à 9 heures, Martine, déterminée et sans angoisse, a franchi la ligne de départ, avenue des Champs-Élysées, accompagnée par 43 000 concurrents en course pour un parcours convivial, parsemé d'animations musicales. Première traversée de Paris via la place de la Concorde, la rue de Rivoli, la

place de La Bastille et le bois De Vincennes. Deuxième traversée de Paris (retour) via les bords de Seine, la voie Georges Pompidou, la Tour Eiffel, le Bois de Boulogne et la Porte Dauphine.

Enfin, malgré la chaleur intense, après 5h30 de course, Martine - à bout de forces - a franchi la ligne d'arrivée, avenue Foch.

Bravo Martine ! Courageuse et citoyenne, qui s'investit régulièrement dans le milieu associatif et les activités du village.

Elle est un exemple pour notre commune.

Le marathon de Paris est une épreuve organisée tous les ans depuis 1976 par ASO (Amaury Sport Organisation, organisateur également du Tour de France cycliste). Les records sont 2h05



(Ethiopie) pour les hommes et 2h21 (Ethiopie) pour les femmes. Le pourcentage de femmes augmente chaque année (25% en 2016). Cette année, 160 nationalités étaient représentées. Au niveau mondial, le Marathon de Paris est deuxième en terme de participants, juste derrière New York

Pour ma part, j'ai bouclé mon 16^{ème} Marathon de Paris (la routine !).

Michel Bruel

Hé, Michel ! 16 marathons, ça fait 657.12 kilomètres. Avec les entrainements, tu nous aurais fait Changis-Lyon aller et retour, sans problème. Merci pour ton article.

La Rédaction



Accessibilité

AD'AP : AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Le conseil municipal, par délibération du 21 janvier 2016, a autorisé le Maire à engager la commune dans la démarche de l'Ad'AP. Cet agenda prévoit la mise en accessibilité de tous les bâtiments communaux recevant du public. Les travaux sont programmés pour une période de 6 ans pour un montant estimé à 110 000 euros.

La Loi du 11 février 2005 dite "Loi handicap" impose que tous les Établissements recevant du public (ERP) soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap. 2015 était la date limite prévue par la loi. L'objectif n'ayant pas été atteint, l'État a mis en place l'Ad'AP afin que tout gestionnaire ou propriétaire d'ERP puisse réaliser l'accès à son établissement après le 1er janvier 2015 et ainsi se mettre en conformité. L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser les travaux de mise en accessibilité dans un délai déterminé (de 3, 6 et exceptionnellement 9 ans).

La commune s'est jointe à 14 autres communes de la CCPF pour passer une commande groupée (pilotée par les services techniques de la CCPF) afin de choisir un cabinet d'audit ayant les compétences pour diagnostiquer les aménagements nécessaires de nos bâtiments.

Le rapport d'audit nous a été présenté le 10 mars 2016. Il met en avant la volonté précoce de la commune à rendre accessibles les bâtiments communaux en citant les rampes déjà réalisées ou encore la porte tiers de la Mairie. Il nous rappelle aussi que l'accessibilité ne se limite pas aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant mais aussi à toutes les personnes ayant des difficultés d'audition, de vue, de pronation, etc..

Pour garantir plus d'égalité entre les personnes voici des exemples d'aménagements préconisés :

- Changer les poignées de porte "boule" par des poignées type "bec de canne"
- Prolonger les mains courantes sur les escaliers (ça aide quand on n'a plus 20 ans...)
- Contraster les contre marches de la première et dernière marche des escaliers afin de les rendre identifiables par les malvoyants.
- Abaisser une partie des comptoirs existants pour accueillir les personnes de petite taille et les personnes en fauteuil.
- Acquérir un amplificateur à technologie de boucle à induction magnétique pour les malentendants dotés d'implants auriculaires
- Mettre en place une signalétique à pictogrammes pour les gens ne sachant pas lire (7% de la population française en 2008)
- etc.

Enfin, pour les aménagements ayant une disproportion de coût manifeste, une demande de dérogation a été sollicitée en proposant une solution alternative de substitution. Exemple : pour rendre accessible la scène du foyer, l'installation d'une plateforme élévatrice est nécessaire, la solution alternative est que les représentations impliquant un comédien en fauteuil soient jouées en rez-de-chaussée du foyer.

La Commune a demandé à pouvoir réaliser les travaux de tous les bâtiments en échelonnant la dépense (obligatoire) sur 6 ans pour un montant total estimé aujourd'hui à 110 000 € HT.

En cas d'inaction, la Commune s'expose à un risque pénal. Les sanctions prévues par la loi peuvent aller jusqu'à 225 000€ d'amende pour une personne morale et la fermeture de l'ERP.

Grégory Lambert



Café de la Gare
BAR - TABAC - PRESSE
 du Lundi au Vendredi
 de 6h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00
 le Samedi
 de 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00

Changis sur Marne

Château Marysien

**Restaurant - Traiteur
de Réceptions**

- Cocktails
- Banquets
- Cérémonies
- Événementiels

Au Château ou dans une salle de votre choix, notre Service Traiteur mettra tout en oeuvre pour que vos moments soient uniques et inoubliables.

www.chateau-marysien.fr

2, quai Jacques Papin - Mary sur Marne - 77440 Lizy sur Ourcq
 Tél : 01 60 01 71 30 - Fax : 01 60 01 79 99
 chateau-marysien@wanadoo.fr

Salon de Coiffure Mixte
L'HAIR D'USSY
 01 60 09 23 93

11 rue de Changis 77260 Ussy sur Marne

Supérette de Saint Jean
 ouverte 7 jours sur 7
 8h30 à 13h
 15h30 à 20h

VOTRE COMMERCE DE PROXIMITÉ

Automat 77
Portail / porte de garage / automatisme
 Mr.LOUREIRO
 Mail: automat77230@gmail.com
 17 allée du marchat
 Saint-Mard 77230

06.73.74.86.84
 06.51.75.74.49

www.automat77.com

BOUTIQUE

Must Informatique

ST JEAN LES DEUX JUMEAUX
 26 Rue pasteur - D603
 01 64 35 75 85 -
 must@must.fr

Depuis 1994

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

VENTES TOUT MATERIEL INFORMATIQUE REPARATION TOUTE MARQUE
 PIECES DETACHEES - PERIPHERIQUES - CONSOMMABLES LOGICIELS
 SERVEURS HP - RESEAUX - AUDIT

Ent. **LAMOTTE** Frédéric
 PEINTURE DÉCORATION
 REVÊTEMENTS SOLS & MURS
 VITRERIE RAVALEMENT

3, rue d'Ussy
 77660 Changis-sur-Marne
 Tél : 01 64 35 98 14
 Fax : 09 70 62 87 04
 Port : 06 85 94 39 24
 E-mail : frederic-lamotte@wanadoo.fr

DEPLA Adhèrent Groupe UNIVERT
 Vente et réparation de matériels
 Parc et Jardins

Revendeur des marques
 MTD - CUB CADET - STIGA - HUSQVARNA - ECHO - KIOTI - RABAUD
 QUAD ET BUGGY HOMOLOGUE

www.depla.fr Concessionnaire CASE IH Agriculture

Zone Industrielle
 rue des Margats
 COULOMMIERS
 Tél. 01 64 75 88 55

Zone Artisanale
 Allée des Platanes
 MEAUX
 Tél. 01 60 09 95 55





E.M.J Peinture

- Peinture & Papiers Peints
- Décoration
- Revêtements sols & murs
- Ravalement

Tél. : 01 60 25 61 15
 Fax : 09 70 61 10 21
 1A rue de la Ducharme 77660 Changis sur Marne
 Port : 06.68.55.12.66
 SIRET 501 622 807 00011 emj-peinture@orange.fr

Peinture & Décoration

Isolation • doublage • cloisons • plafonds



Privilège HABITAT

10^{TER} RUE D'USSY - 77660 CHANGIS/MARNE
 ☎ 01.64.35.08.38 - 06.19.44.18.06
 CONTACT@PRIVILEGE-HABITAT.FR

Laurent Le Gall

Votre Paysagiste Diplômé d'état
 13 Rue de la Mairie
 77 660 Changis sur Marne

06 80 16 01 95
 lolo.legall@gmail.com




Taille, Tonte, Clôture, Elagage, Création, Entretien...

Imprimerie du Faubourg

Entreprises
 Commerçants
 Artisans
 Associations
 Collectivités
 Particuliers

Pour tous vos travaux commerciaux et publicitaires

Sylvie LAPLANCHE

28, rue du Faubourg
 77260 LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE
 Tél. : 01 60 22 01 74 - Fax : 01 60 22 97 50
 E-mail : imprim.faubourg@wanadoo.fr - Site Web : www.imprimerie-ferite-sous-jouarre.com



Dominique LATRE

Audioprothésiste

Le spécialiste de l'audition et de la vue



BILAN ET ESSAI GRATUITS N'hésitez pas à vous renseigner !

12, place de l'Hôtel de Ville
 77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE
01.60.22.03.00



BATIMENT

neuf et rénovation depuis 1965

11, Chemin de Laval
 77260 USSY-SUR-MARNE

Tél. : 01 60 22 13 08 - Fax : 01 60 22 70 87



PRO&Gie

Ets JACQUES MENAGER
 35, rue des Pelletiers
 77260 LA FERTÉ-S/S-JOUARRE

Vente et service après-vente,
 télé LCD, plasma, machine à laver,
 petit électroménager et art de la table

01.60.32.28.20

Parking à proximité

Du mardi au samedi
 de 9h à 12h et de 14h à 19h
 Ouvert le dimanche matin.



LES CARTONNEURS DE CHANGIS ET SAINT JEAN

Le 25 mars, les cartonneurs changissois, ont fait leur 2^{ème} tournoi de tarot avec succès : 36 personnes étaient présentes, tous les joueurs ont été récompensés par des lots offerts par le Crédit Agricole.

Toutes personnes intéressées peuvent se joindre à nous, le vendredi soir à 20h 30 au foyer rural de Changis.

Tournoi de tarot le 8 juillet à 20h

Jacques Carrier – tél : 06 76 36 80 52



ASSOCIATION THÉÂTRALE CHANGIS SUR SCÈNE

LE RIRE

Le rire, pour Changis sur Scène, c'est notre fonds de commerce. Chaque année en Novembre, nous offrons environ deux heures de rires à nos spectateurs.

Il y a 2 500 ans, le philosophe grec Démocrite recommandait de rire de tout et tout le temps. Il aurait été surnommé *le rieur*. Inutile de vous dire que c'est mon philosophe préféré et cela ne m'empêche pas d'admirer Sophocle pour sa tragédie incontournable *Antigone* qui fût remise au goût du jour par Anouilh. Je m'égare dans la tragédie, revenons au rire. Dernièrement, à la télévision, un psychologue déclarait : "Je ne traite pas les dépressions avec des antidépresseurs chimiques, je recommande de cultiver le sourire et le bonheur". Du sourire au rire, il n'y a qu'un pas et nous avons la chance de l'avoir fait, ce pas. Les témoignages de nos fidèles spectateurs, nous confortent dans cette voie. Si vous vous souvenez, il y a quelques années, après avoir présenté le spectacle singeant Laurent Ruquier, je criais : "On n'demande qu'à en rire". Et toute la salle le reprenait en chœur.

Après cet avant-propos, passons aux choses sérieuses. Notre prochain spectacle sera "TOC TOC" de Laurent Baffie, que j'avais découvert au Théâtre du Luxembourg, mais que, jusqu'à l'an dernier, je n'osais monter. Les membres de la troupe ne comprenant pas mon embarras m'encouragèrent unanimement à monter cette comédie.

Vous pourrez y assister **les samedis 5 - 12 - 19 - 26 Novembre à 20h45**

les dimanches 6 - 13 - 20 - 27 Novembre à 15h

Paul Fort nous a appris que le bonheur est dans le pré, il est aussi dans le foyer rural lorsque nous nous y produisons.

Georges Le Roy
Président de Changis sur Scène



TENNIS CLUB DE ST JEAN CHANGIS

La saison estivale commence au tennis club de Saint Jean Changis Pays Fertois

Le Tennis Club oeuvre au quotidien pour le développement de la pratique en club et la fidélisation de ses 220 adhérents actuels. La période estivale permet la réalisation de plusieurs événements sportifs et conviviaux, appréciés par les adultes et les enfants.

Séjour tennistique en Crête : il a eu lieu cette année du 23 au 30 avril et a regroupé une trentaine de participants venus en famille ou entre amis partager une semaine de vacances dans un splendide hôtel cinq étoiles de la côte crétoise. Au programme : préparation physique, entraînement tennis, spa, excursions, plage et soleil. Cette semaine de détente et de remise en forme laissera de merveilleux souvenirs.



Sortie à Roland Garros : sous un magnifique soleil cette année, cet événement a permis à une soixantaine d'enfants et d'adultes du club de se rendre sur les terres de Roland pour la journée caritative du tournoi qui offre aux spectateurs une expérience unique sous le signe du spectacle et de la convivialité. Les participants ont pu y observer les plus grands joueurs d'aujourd'hui comme d'hier disputer des points spectaculaires en simples et en doubles, dans un esprit de détente et d'amusement.

Adultes, enfants, parents, retraités vous souhaitez découvrir et tester notre activité sportive, jouer en famille ? Profitez de notre opération "à chacun son tennis" qui vous permettra de bénéficier d'une licence FFT et de jouer en pratique libre sur les courts extérieurs du club de juin à septembre au tarif unique de 50 €. Renseignements et inscriptions auprès du directeur sportif Alexandre Velly au 06 61 98 17 31.

Les prochains événements du club :

Challenge adulte vendredi 1^{er} juillet

Tournoi interne homologué du club de juin à septembre

Stages sportifs jeunes, tennis et multisports, journée entière et ½ journée : tout le mois de juillet

Rejoignez notre association sportive sur notre site Internet :
www.saintjeantc.fr



CHANGYM'

La saison de gymnastique se termine sur une note très positive pour notre association Changym'.

La persévérance de nos adhérents, la sportivité ainsi que la bonne humeur des cours des seniors le mardi matin, ainsi que le cours du lundi soir, font de cette année qui s'achève un cru excellent, se terminant par un repas convivial au Beau Rivage.

Nous vous attendons à la rentrée de septembre et vous souhaitons un très bel été.

Sportivement,

Changym'



SJA SAINT JEAN AUTOMOBILES
Saint Jean Automobiles MECANIQUE ET CARROSSERIE
VENTE DE VEHICULES NEUFS ET D'OCCASION
OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI

RN 3 - 77660 SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX
☎ **01 64 35 90 01**
www.saint-jean-automobiles.fr



Tel : 01.64.35.75.75

Le Beau Rivage

Terrasse bord de marne

beaurivage77@wanadoo.fr | 72 rue pasteur
www.le-beaurivage.com | 77660 Saint Jean Les Deux Jumeaux


Olivier Decarsin 
Agent général d'Assurances SwissLife

22, rue Poterne Brunehaut, BP 43
77260 LA FERTÉ SOUS JOUARRE
Tél. 01 60 22 12 09 - Fax. 01 60 22 12 35 97
olivier.decarsin.ag@swisslife.fr


Horaires d'ouverture
Du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h30
et le samedi de 9h00 à 12h00

N° ORIAS : 07007813

Vie, Retraite, Santé, Prévoyance • Auto, Habitation •
Produits Financiers • Particuliers et Professionnels


Tendance Clotilde
06.81.38.25.17

Coiffeuse a domicile



AB CHAUFFE-EAU
PLOMBERIE - ÉLECTRICITÉ

PATRICK ANCEL
0609116123

69, AVENUE HENRI DUNANT
77100 MEAUX

Tel: 0160618089
Fax: 0955698089
Email: ancel.abchauffeeau@free.fr
<http://www.abchauffe-eau.fr>



CHANGIS DURANT LA GUERRE 14-18 (#6 - SUITE DU TU 21)

Complément à l'année 1915

Lucien Ciret repose au cimetière de Changis. Il était né le 29 avril 1895 et ses parents habitaient à Saint Jean les-2-Jumeaux. Avant d'être appelé aux armées, début 1915, il vivait en fait chez sa sœur, à Changis, rue de l'Ormois. Trois mois après son incorporation, il était tué au combat, le 11 avril 1915, quelques jours avant ses 20 ans. On imagine la douleur de ses parents et de sa sœur à l'annonce d'une telle tragédie. Comme sa fiche militaire le déclarait habitant à Saint Jean, son nom est gravé sur le Monument aux Morts de cette commune. Il pourrait également figurer sur celui de Changis, mais au fond, quelle importance ? Ce qui compte c'est que son souvenir perdure, là-bas comme ici.



27 Mars 1916.

S'il est vrai que Changis est à l'abri des désastres que subissent les villes et villages proches des zones de combat, il faut être conscient que la vie quotidienne au village y devient de plus en plus éprouvante. Se passe-t-il une semaine sans qu'une nouvelle vienne accroître les multiples difficultés qui accablent les habitants ? Par exemple, le 27 Mars 1916, le Conseil municipal, entre autres points à l'ordre du jour, doit aborder le problème du coût de l'électricité. La société privée, productrice de cette énergie, vient d'aviser le Maire de la nécessité d'augmenter les tarifs en vigueur jusqu'alors. Sont mises en avant la hausse constante du prix du charbon –un charbon de mauvaise qualité d'ailleurs– et la baisse continue de la consommation des abonnés. *"Après une longue discussion, le Conseil est d'avis qu'il faut que chacun des utilisateurs montre de la bonne volonté et accepte une augmentation de 20 centimes par KW/heure"*. Certes, la consommation d'électricité n'étant pas comparable à celle d'aujourd'hui, cette hausse pourrait paraître modeste, mais additionnée aux autres charges induites par la guerre, elle apparaissait comme insupportable pour beaucoup. Comme on devait alors maudire cette guerre qui n'en finissait pas... tout en sachant, malgré tout, qu'il y avait plus grave que ces 20 centimes !

En effet, les problèmes de la situation agricole sont, à l'évidence, plus difficiles à résoudre ! Rappelons d'abord ce qu'est le Changis de 1914. C'est alors un petit village d'un peu plus de 100 maisons – soit, à peu près, 4 fois moins qu'aujourd'hui. La population se compose de 115 hommes, 109 femmes et 93 enfants et adolescents. Le nombre de cultivateurs, d'ouvriers agricoles, de charretiers, de jardiniers, de mécaniciens d'engins agricoles, de charrons, de maréchaux-ferrants, de charbonniers et de bûcherons est de 59 hommes. Le recensement de 1911 fait état de 76 hommes exerçant un métier à Changis : c'est assez dire que l'activité agricole est au cœur même de la vie du village. Or, sur ces 59 hommes liés à l'agriculture, 28 seront mobilisés pendant la guerre : presque la moitié d'entre eux ! On imagine alors quelles conséquences désastreuses cela entraîne pour la vie du village. Pour combler ce vide, plusieurs solutions s'imposent. On a d'abord recours au travail des femmes d'agriculteurs. Toutes vont y montrer un courage exemplaire.

Mais, Ministres et Directeurs des Services agricoles font également appel aux enfants d'âge scolaire. Une liste des travaux les plus appropriés à la main-d'œuvre scolaire est communiquée au Maire de Changis. A savoir, entre autres : binage des betteraves ; fanage, bottelage, chargement, rentrée des foin ; cueillette des fruits et légumes ; soins aux potagers, semis, repiquage, arrosage, épandage de fumier et d'engrais ; ramassage des gerbes de céréales, mise en meule, rentrée dans les granges ; sciage de bois ; arrachage de topinambours et de pommes de terre... Durs travaux, peut-on penser ! Assurément, mais pas tellement nouveaux pour les écoliers. N'oublions pas que le calendrier scolaire prévoyait à cet effet, et bien avant cette guerre, de longues vacances d'été, du 1^{er} août au 1^{er} octobre... Pour ces écoliers, des récompenses étaient prévues, à l'image des décorations pour les soldats jugés les plus méritants.

Pendant, le recours aux femmes et aux écoliers ne pouvait suffire à compenser le départ des hommes partis sous les drapeaux. C'est pourquoi, le Ministère de la Guerre, afin de combler en partie le



manque de main-d'œuvre agricole, autorisa le détachement, pendant des périodes déterminées, de soldats mobilisés. Nos archives ont conservé les demandes d'agriculteurs de Changis et les états des soldats mis momentanément à leur service :

1915 - Agriculteurs demandeurs : 9 Soldats détachés : 8
 1916 - Agriculteurs demandeurs : 2 Soldats détachés : 2
 1917 - Agriculteurs demandeurs : 7 Soldats détachés : 19
 1918 - Agriculteurs demandeurs : 1 Soldats détachés : 3

On peut s'étonner du peu de demandes d'une part et du peu de soldats détachés de l'autre (sauf en 1917). Pour les agriculteurs, le manque de qualification des soldats et l'attitude de certains qui se croient en permission, sont un frein à leurs demandes. Pour l'armée, l'hécatombe sur les champs de bataille limite les possibilités de détachement. Le cas du soldat Dequinney André, qui était le seul charron de Changis, en est un exemple révélateur. Le Maire de Changis, le 6 Juillet 1915, sollicite le détachement de Dequinney, sa présence s'avérant indispensable ; en réponse : refus de l'autorité militaire. Demande renouvelée, le 7 Juin 1916 : réponse favorable, limitée à 3 semaines au départ, mais prolongée ensuite au 31 Octobre. Début 1917 : 3ème sollicitation et nouvel avis défavorable. Dernière demande du Maire, le 6 Août 1917, elle aussi non acceptée.

Le Maire de la Commune de Changis, Seine et Marne Certifie qu'il est absolument nécessaire qu'un charron soit au pays pour réparer les voitures et les roues afin de transporter la moisson. M. Dequinney André du 63^e territorial d'infanterie 3^e compagnie est le seul charron établi dans la Commune il a bien de lui accorder dès maintenant une permission de 15 jours pour faire des réparations urgentes aux voitures nécessaires au transport de la moisson.
 Changis le 6^e juillet 1915

Autre exemple, celui ayant trait à l'unique maréchal-ferrant du village, Mr Lecointre, lui aussi mobilisé. A son sujet, 21 courriers, du 26 Juillet 1915 au 28 Février 1918, ont été conservés dans nos archives. En résumé : 8 demandes de sursis ont été sollicitées, toutes refusées !

Le manque de travailleurs agricoles et les problèmes posés par le charron et le maréchal-ferrant, ont une conséquence prévisible et extrêmement dommageable : des terres labourables et habituellement cultivées n'ont pas été semencées. Un document, datant de la fin septembre 1916, fait état de 16 hectares 55 de terres désormais en friches. On imagine le manque à gagner pour les agriculteurs.

En plus de ces multiples difficultés, une autre contrainte pèse sur les agriculteurs, à savoir celle des réquisitions pour les besoins de l'armée : chevaux, mulets, céréales. A titre d'exemple, cet état daté du 24 Août 1917 :

Commission N° 7
 Commune de Changis.
 Ordre de réquisition portant sur toute l'avoine récoltée par les cultivateurs ci-dessous :

Fourte	80 quintaux
Collin	270 "
Féret Louis	250 "
Jarot	420 "
Sergent	80 "
Féret Renuald	60 "
Schneider	30 "
Renault	15 "
Michel	45 "
V ^e Supérieur	150 "

Certes, ces réquisitions ne portent que sur un certain pourcentage de la récolte (40 %) mais elles n'étaient réglées aux agriculteurs qu'au tarif fixé par l'autorité militaire...

Changis est loin des zones de combat, certes, mais la vie y est dure, très dure, et les mauvaises nouvelles ne sont jamais très loin...



d'hier à aujourd'hui

1er avril 1916

La douloureuse liste des "Morts pour la France" s'allonge encore avec le nom du soldat Lucien Chardon. Il était né en 1873. Sa fiche militaire porte la mention suivante "Bon et brave soldat, mort pour la France, le 1er avril 1916, des suites de glorieuses blessures reçues au champ d'honneur en faisant vaillamment son devoir". On peut douter que sa mère affligée ait trouvé "glorieuses" les blessures de son fils, elle qui pleurerait sur sa tombe, dans le cimetière de Changis... En 1923, la Médaille Militaire honora sa mémoire.



21 Juin 1916.

Notre village, comme tous les autres en France, redoute le passage du porteur de mauvaises nouvelles. On l'a vu, ce jour-là, à la porte de la famille d'Amédée Pierre, rue de la Mairie. On peut imaginer l'accablement des parents qui venaient de perdre leurs fils Fernand, près d'un an plus tôt. Ils apprennent alors la mort de leur neveu, Robert Pierre, tué au combat à Verdun. Robert était le fils d'Auguste Pierre, frère d'Amédée, et n'avait que 21 ans. Comme son cousin Fernand, il est inhumé dans le caveau familial, au

cimetière de Changis. Encore une famille accablée par une inguérissable douleur.

2 Juillet 1916.

Les comptes-rendus du Conseil Municipal restent toujours aussi anodins. Peut-être chaque point à l'ordre du jour suscite-t-il des débats, mais les décisions semblent en total décalage avec la guerre qui fait rage en Argonne, à Verdun, où combattent tant de soldats du village ! Le compte-rendu de ce jour est le décalque de celui du 5 Juillet 1915 : "Le Conseil décide que le crédit de 30 francs (70 €) pour la Fête nationale du 14 Juillet sera réparti entre les soldats de la commune présents aux Armées". Un deuxième point à l'ordre du jour est autrement plus important : "Le téléphone a été supprimé à Changis, le 1^{er} Janvier 1916, par l'Administration de la Guerre afin d'assurer les communications entre les postes de surveillance de l'aviation. Le Conseil demande son rétablissement entre Changis et La Ferté".

Faute de documents précis, on peut évaluer à 5 ou 6 appareils téléphoniques chez les particuliers, 3 ou 4 chez les commerçants, 1 à la poste et 1 à la Mairie.

4 Août 1916.

La liste de nos soldats disparus, hélas ne cesse de s'allonger. Né le 6 Décembre 1876 à Sergy (Aisne), Clovis, Alexandre, Lambert trouve la mort le 2 Août 1916 à Belleray dans la Meuse. Il habitait Changis depuis peu de temps, puisqu'il n'est pas mentionné dans le dénombrement de la population de 1911. Mais peu importe : il était du pays et sa mémoire est honorée sur le Monument aux Morts.

6 Août 1916.

Réunion du Conseil Municipal.

Remarque : Vu le nombre de Conseillers (dont le Maire) mobilisés (4) et un ou deux absents très souvent, le conseil se réduit, fréquemment à 4 ou 5 personnes sur 10.

1 - Premier point à l'ordre du jour : compte-rendu. Le Maire adjoint expose le résultat des états d'indemnités pour le logement et le cantonnement des troupes en 1914 et au 1^{er} trimestre 1915 : « Le Secrétaire de Mairie est passé chez les habitants pour demander à chacun d'eux le nombre de soldats qu'ils avaient logés ou cantonnés et pendant combien de temps. Des renseignements qu'il a ainsi recueillis, il ressort qu'il faudrait payer :

- Logement officiers : 688 nuits sous-officiers : 1 795 nuits
- Cantonnement 25 743 nuits

Les mandats délivrés par la sous-intendance de l'armée s'élèvent à 2 091 francs 35

Il manque : 287 francs 45 → La Commission s'est trouvée obligée de faire des diminutions sur toutes les demandes des habitants.

2 - Second point à l'ordre du jour : compte-rendu. "Le Conseil prend connaissance de l'action judiciaire contre la commune par Mr D..., qui estime sous-estimées les indemnités de logement et de cantonnement qui lui ont été accordées".



Remarque : Mr D... est le seul du village à avoir agi ainsi.

Dans la séance du conseil du 25 Novembre 1916, lecture est faite du jugement rendu par le Juge de Paix de La Ferté : la commune est condamnée à lui payer la somme de 60 francs 60, plus les frais.

25 Novembre 1916.

Entre le 6 Août et le 25 Novembre 1916, pas un seul point sur la guerre n'est abordé lors des réunions du Conseil municipal, soit près de 4 mois de silence qui nous laissent pratiquement sans document sur toute cette longue période.

Un des sujets à l'ordre du jour du 25 Novembre 1916 concerne Mme Juliette Poiré. Veuve, mère de 3 enfants, Georgette, Augustine et Georges, Mme Poiré, manouvrière-couturière a de moins en moins de travail et se trouve dans une situation extrêmement difficile. Son fils, chef d'atelier à l'usine Renault, est au front depuis la fin décembre 1914 et ne peut donc plus aider sa mère. Face à cette détresse, "Le Conseil est d'avis que l'allocation militaire soit accordée à Mme Veuve Poiré, pour son fils Georges, soldat de la classe 1915". Cette aide financière dut la soulager mais restait en elle l'appréhension pour son fils, déjà "blessé, le 21 Février 1916 à Vauquois (Meuse) : plaies, par éclats d'obus, cuir chevelu, épaule droite et bras droit". Heureusement, son fils devait lui revenir, "mis en congé de démobilisation, le 5 Septembre 1919".

**BLESSURES, CITATIONS,
DÉCORATIONS, ETC.**

Blessé le 21 Février 1916 à Vauquois (Meuse) : Plaies par éclats d'obus, cuir chevelu, épaule droite et bras droit.

Changis le 6 Avril 1917.
Mon cher petit mari
Voilà 3 jours que je suis
sans nouvelles de toi, jusqu'à
ce silence... en a que tu sois
malade... au bien alors c'est de
la justice à ce sale courrier que
je suis actuellement ne ça
pas très bien. Et...
à été hier à Paul...
DUREN

6 Avril 1917.

Combien de cartes postales, semblables à celle-ci, expriment l'inquiétude des familles restées seulement quelques jours sans nouvelles.

30 Avril 1917.

"Mon petit mari,
...Aujourd'hui, nous avons encore à nouveau des poilus du 6^{ème} Chasseur. J'ai une popote d'officiers ; ils ne sont pas nombreux, 150 seulement. Cette fois, c'est minime. Quant à la machine de Mr Pierre, hé bien, je l'attends puisque la commande est faite, il y a déjà un certain temps".

Quel courage et entrain animent cette jeune femme rassurant son mari, estimant minime la popote de 150 hommes, tout en le remplaçant à la tête de l'entreprise de machines agricoles !

12 Mai 1917.

Toujours C... à son mari :

"J'ai reçu à l'instant ta petite carte-lettre datée du 10 ; vraiment, cette dernière est arrivée vivement ; aussi, comme tu peux voir, je m'empresse d'y faire réponse tout de suite... Vrai, quelle barbe s'il faut que vous retourniez encore en Alsace ! A quand la fin ?". Encore 1 an ½, hélas !

17 Mai 1917.

Réunion du Conseil Municipal. Le bateau-lavoir, détruit le 3 Septembre 1914, a été remis en état. L'Adjoint au Maire déclare aux conseillers : "Un avis favorable a été émis sur la demande de remboursement de la somme dépensée par la Commune pour le renflouement et la réparation de son bateau-lavoir et évaluée par l'Ingénieur ordinaire".

17 Juin 1917.

Réunion du Conseil Municipal : examen et vote du budget.

"Le Conseil ouvre, en recettes et dépenses, les crédits suivants : 105 francs 60 et 27 francs 75 pour les indemnités de logement et de cantonnement des troupes en 1916".

Le même jour, sur une carte-lettre : "Aujourd'hui, pas de nouvelles, que fais-tu, que deviens-tu ? Serais-tu malade ? Pourtant, je ne peux pas croire qu'il en est ainsi...". Dans ces quelques mots, maintes fois répétés dans nombre de courriers, toujours la même appréhension quant à ce qui pourrait arriver au cher soldat, si exposé au danger.

Michel Ducreux

Suite et fin dans le n°23...



**C
h
a
n
g
i
s
&
S
t
J
e
a
n**

FETE DE L'EAU

14 JUILLET

Course de radeaux

RdV 9h30 : café, croissants

10h30 : mise à l'eau, 11h : départ

12h : remise des récompenses

Apéro

GUINGUETTE

**AVEC PIERRE PERIBOIS
DANSE SUR PLANCHER
PIQUE-NIQUE
BUVETTE**



BEACH-TENNIS

CHATEAUX DE SABLE

PISCINE

PLONGEE BOUTEILLES

CANOE-KAYAK

**...ET D'AUTRES
ACTIVITES LUDIQUES**

irriGardin
MEAUX PISCINE • SPA • ARROSAGE

